DÉLIBÉRATION n° 2023-06

portant approbation du procès-verbal de la séance plénière du 30 novembre 2022

Point inscrit à l'ordre du jour n° 1

Conseil académique du 24 octobre 2023

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-4 et L. 712-6 1° III ;
Vu les Statuts de l'Université de La Réunion mis à jour le 15 septembre 2022 ;

- Moyennant les amendements demandés, par les élus.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil académique **approuvent le procès verbal du Conseil académique réuni en séance plénière du 30 novembre 2022,** annexé.

Résultats du vote						
Vote électronique						
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote				51		
N'ayant pas pris part au vote				0		
Nombre de voix	pour	38	Contre	12	abstention (s)	1

Fait à Saint-Denis le **25 octobre 2023**

Professeur Gilles LAJOIE

Président du Conseil académique

Transmis au Recteur de la Région académique de La Réunion, Chancelier des universités, le 16 FEV. 2024

Publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, le 16 FEV. 2024

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Pôle Affaires Générales
Direction des affaires juridiques et institutionnelles
Service des affaires institutionnelles

CONSEIL ACADEMIQUE
PROCES VERBAL DE LA SÉANCE PLENIERE
DU 30 novembre 2022 adopté le 24 octobre 2023

Le Conseil académique s'est réuni en formation plénière le **mercredi 30 novembre 2022 en hybride** sous la présidence du Professeur Gilles LAJOIE, président du Conseil académique.

Sur 70 membres en exercice dûment convoqués, 60 étaient présents ou représentés à l'ouverture de la séance à 9h15. Le quorum est atteint. Le Conseil académique de l'Université de La Réunion a pu valablement siéger sur l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbaux des séances du 03 décembre 2021 et du 05 juillet 2022
2. Point sur la situation de la trésorerie de l'UR
3. Campagne emplois 2023
4. Budget initial 2023
5. Appel à projet PIA4 excellences
6. Point d'étape sur le projet de Maison des Sciences de l'Homme-Océan Indien (MSH-OI)
7. Point PROTECTEUR version finalisée
8. Question(s) diverse(s)

MEMBRES PRÉSENTS

Président du Conseil académique : Gilles LAJOIE.

Professeurs : Alain CUCCHI (visioconférence) - Hatem SMAOUI (visioconférence) - Yvan COMBEAU (visioconférence) - Corinne DUBOIN (visioconférence) - Bernard IDELSON (visioconférence) - Harry BOYER (visioconférence) - Peter VON THEOBALD (visioconférence) - Marianne MORILLON (visioconférence) - Olivier MEILHAC (visioconférence).

Maîtres de conférences et autres enseignants : Fiona BENARD (visioconférence) - Frédéric GARAN (visioconférence) - Teddy CADERBY (visioconférence) - Jean-Jacques KADJO (visioconférence) - Lucie Marie Anne PENIN (visioconférence) - Jean-Jacques HOARAU (visioconférence) - Christine ROBERT DA-SILVA (visioconférence).

Personnels BIATSS : Kelly DUPUIS - Maria FRINGUE (visioconférence) - Karen HOAREAU (visioconférence) - Didier SEBASTIEN (visioconférence) - Nathalie BEUF (visioconférence) - Claudine HAMILCARO SOUPRAMANIEN (visioconférence).

Usagers titulaires : Anthony CARPAYE - Amina ALI SAID (visioconférence) - Ismaël HAMADA (visioconférence) - Maëva CENTON (visioconférence) - Romain GUEST (visioconférence) - Rudrigue SAUTRON - Jason DECOTTER (visioconférence) - Quentin LEGRAND (visioconférence).

MEMBRES REPRÉSENTÉS

Professeurs : Mireille MARTEAU-PETIT *par Corinne DUBOIN* - Elise RALSER *par Hatem SMAOUI* - Jean-Claude-Carpanin MARIMOUTOU *par Corinne DUBOIN* - Hippolyte Hugues KODJA *par Jean-Jacques KADJO* - Fabienne REMIZE *par Fiona BENARD* - Bernard REYNAUD *par Bernard IDELSON* - Line RIQUEL-LEVENEUR *par Olivier MEILHAC.*

Maîtres de conférences et autres enseignants : Rémi BARRUE-BELOU *par Jean-Jacques KADJO* - Christèle CAMELIS *par Christine ROBERT* - Khadija CASSAM SOORMA *par Maria FRINGUE* - Patricia DUCRET *par Maëva CENTON* - Céline KUHN *par Harry BOYER* - Nathalie ALMAR *par Bernard IDELSON* - Martine VAUGIEN-CHEUNG HOI PING *par Lucie PENIN* - Sylvain CUBIZOLLES *par Didier SEBASTIEN* - Hélène MAGALON *par Lucie PENIN* - Valérian SANCHEZ *par Maëva CENTON.*

Personnalités extérieures : Béatrice GOUYON *par Didier SEBASTIEN* - Maryvonne QUENTEL *par Romain GUEST* - Sonia VUILLERMOT *par Gilles LAJOIE* - Sabine MAILLOT-FAUBOURG *par Maria FRINGUE* - Pierre ROSIER *par Harry BOYER* - Mickaël TEYSSEDRE *par Fiona BERNARD* - Gilles PINAY par Gilles LAJOIE.

Usagers titulaires : Damayandi ABLEZOT *par Anthony CARPAYE* - Steeve FONTAINE *par Rudrigue SAUTRON* - Océane BRILLANT *par Anthony CARPAYE* - Marie DIOMAT *par Rudrigue SAUTRON* - Youssoufou MAHAMAN LAOUALI SOULEY par *Romain GUEST.*

ONT ASSISTÉ EN QUALITÉ D'INVITÉS

Pascaline FONTAINE, Contrôleuse de gestion (visioconférence) - Bruno GEREONE, Directeur des Ressources Humaines - Valère LEE CHING KEN, Coordonnateur du pôle excellence et rayonnement (visioconférence) - Stéphane MAILLOT, Directeur de cabinet - Michel MULLER, Conseiller de la rectrice - Directeur du service académique d'information et d'orientation (SAIO) (visioconférence) - Véronique SEBASTIEN, Administratrice des systèmes (visioconférence) - Franck LOUREIRO, Coordonnateur de pôle Eco-campus et Infrastructure - Nirmal NIVERT, Directeur des affaires juridiques et institutionnelles - Anaëlle ROBERT, gestionnaire au service des affaires institutionnelles, secrétaire de séance.

****

En préambule, le Président du Conseil académique remercie les membres du CAc plénier présents ce jour.
Il demande, s'il y a des questions diverses à traiter en urgence. Il n'y en a pas.

Point n°1 : Procès-verbaux des séances du 03 décembre 2021 et du 05 juillet 2022

Rapporteur : Président du Conseil académique

Le président du Cac demande s'il y a des remarques sur les procès-verbaux des séances du 3 décembre 2021 et du 5 juillet 2022.

En l'absence de remarques, les sessions de vote sont ouvertes.

PV du 03 décembre 2021 :

Résultat du vote électronique :

Nombre de présents ou représentés au moment du vote : 60

Nombre de voix Pour : 57
Nombre de voix Contre : 0
Nombre d'abstentions : 2
Nombre de présents n'ayant pas pris part au vote : 1

PV du 05 juillet 2022 :

Résultat du vote électronique :

Nombre de présents ou représentés au moment du vote : 60

Nombre de voix Pour : 58
Nombre de voix Contre : 0
Nombre d'abstentions : 1
Nombre de présents n'ayant pas pris part au vote : 1

Les deux procès-verbaux sont adoptés.

Point n°2 : Point sur la situation de la trésorerie de l'UR

Rapporteur : Le Président

Le Président remercie le président du conseil académique, de l'accueillir au sein du conseil académique en formation plénière. Il salue l'ensemble des membres qui sont à la fois présents dans la salle et ceux qui sont en distanciel.

Le Président donne une synthèse sur la situation de la trésorerie de l'établissement qui est dans une situation conjoncturelle avec une tension extrêmement forte qui provient de deux volets. Le premier volet est le portage financier par l'établissement de beaucoup d'opérations et de projets : d'une part, l'engagement sur une volumétrie importante des opérations de construction et d'autre part, des projets scientifiques, avec un préfinancement, remboursé par l'Europe via le guichet unique, est géré par le Conseil régional de La Réunion. Depuis quelques mois, voire quelques années, il y a un ralentissement des recouvrements, ce qui complique la situation de l'Université.

Pour être plus précis, sur le portage financier de l'établissement, il y a 57 conventions financières pour les projets scientifiques, pour une volumétrie totale à 32 millions d'euros, et des opérations immobilières avec 5 conventions, pour une volumétrie totale à 16 millions d'euros. Les taux de recouvrement sont indiqués : 21 % pour les projets scientifiques dont certains datent de 2017-2018, soit quatre ans après et 61% pour des opérations immobilières.

D'autres éléments sont venus percuter cette situation existante, notamment des charges imprévues provenant des décisions au niveau national, qui sont positifs pour les personnels de l'Université, il s'agit de la revalorisation du point d'indice de 3,5%.

Ceci a mis l'Université de La Réunion, mais également d'autres universités, en difficulté ce qui représente environ 1,8 million d'euros. Il faut décaisser dans les caisses de l'Université, sans que cela n'ait été prévu au préalable.

Par la suite, après une crise sanitaire il y a une crise économique avec une inflation qui touche tout le monde. La question du coût du fret qui a été multiplié par cinq voire six. D'autre part, les opérations de construction de bâtiments ou de rénovation, notamment sur le campus du Moufia pour la transition écologique énergétique pour un coût de 10 millions d'euros.

Tout ces éléments finalement ont pour conséquence une surcharge à l'échelle de l'établissement pour 2022, à hauteur de 3 millions d'euros non prévus, auxquels il faut faire face. Il y a eu une vigilance renforcée par les services, des dialogues avec les financeurs pour mettre des freins au décaissement car la priorité étant de garantir la rémunération des personnels de l'Université. Il y a eu aussi des actions déterminantes, notamment un vote du Conseil d'administration, qui a interpellé l'État et la Région, pour le versement des recouvrements.

Les résultats de l'ensemble des éléments sont encourageants. Un communiqué de presse conjoint du Rectorat et de la Région, disait "débloquer" 10,27 millions d'euros qui est en réalité un remboursement des sommes dues. Maintenant il faut rester vigilants pour l'année prochaine, car ce sont des recouvrements partiels qui correspondent aux acomptes et aux soldes envoyés aux financeurs.

Une mission d'accompagnement a été déclenchée par la ministre. Les inspecteurs généraux auront pour mission de trouver des solutions opérationnelles en concertation avec l'ensemble des acteurs (l'Université, le Conseil régional, le Rectorat et le SGAR).

Pour information, la situation budgétaire de l'établissement est très saine, elle est complètement maîtrisée. Au niveau de la trésorerie, il y a une semaine elle était située à 20,1 millions d'euros. Ce matin le volume est de 23,2 millions d'euros et 5 millions d'euros de recouvrements sont en attente, sur ce qui été annoncés. Il faut garder le principe de précaution, de vigilance, de dialogue et de prise de conscience qu'il a généré, au point de vue des financeurs, pour que l'année prochaine soit positive du point de vue des recouvrements, et que la trésorerie soit moins tendue.

Il s'agit là d'un point d'information, qui ne nécessite pas de vote aux élus.

Le Président du Cac remercie, Monsieur le Président, pour cette présentation générale et ce point d'étape important. Y-a-t-il des questions ou des remarques éventuelles ?

Madame Corinne DUBOIN a une question : quelles sont les leçons qui vont être retenues pour l'année prochaine ? Quel va être l'impact de cette situation sur les prochains dépôts de demande de projets FEDER, dans le cadre du contrat 2021 à 2027 ? Il y a eu 57 projets FEDER validés. Quelle sera la politique de l'établissement et quelles sont les conséquences sur les porteurs de projets ?

Le Président indique que le taux de préfinancement des projets a été identifié sur la base des portages qui pourrait être réalisés. La crise sanitaire liée à la Covid a mis beaucoup de difficulté pour les opérations de construction, par exemple, 27 mois de retard sur la livraison du site Santé, donc des sommes qui sont décaissées plus tard qu'elles ne l'auraient dû. L'Université se retrouve dans une conjonction entre des opérations immobilières, des opérations financières, des charges imprévues, donc des facteurs qui rendent les choses très compliquées.

En matière de projet FEDER, il y a 57 conventions financières. La priorité est de finaliser l'existant. Concernant, le Conseil régional, et son guichet unique, il est important de trouver un mode opératoire qui corresponde au fonctionnement de l'établissement et à la volumétrie, en particulier, des projets. Il s'agit de 32 millions d'euros, soit 70 % de sélectivité des projets. Au prochain Conseil d'administration, une limite de préfinancement des futurs projets va être proposée.

Actuellement, la situation est la suivante : il y a 16 millions d'euros de décaissement sur les projets FEDER soit 5 millions d'euros à encaisser pour l'établissement. Finalement, un taux de recouvrement qui reste faible, les remboursements ne suivent pas. Par ailleurs, il y a une mission d'inspection générale avec un plan d'action mise en place pour demander plus de contrôle, par plus de vérifications, par des seuils sur l'ensemble du process, l'ensemble de la trésorerie de l'établissement, donc il y aura probablement un impact sur les projets FEDER.

Ces éléments seront validés une fois qu'ils auront été finalisés par le Conseil d'administration et mis en place ensuite.

Le Président du Cac confirme ses éléments et avec les éclairages de Monsieur le Président la décision du CA visant à plafonner le décaissement qui lui paraît opportun à l'aube du prochain programme européen 21-27. Également, la mission des inspecteurs est importante dans la mise en relation entre le bailleur de fond et l'opérateur, qui ne peut pas être mis en difficulté par une utilisation des fonds européens.

En effet, les fonds européens servent aux projets structurants pour le territoire et ne doivent pas servir à déstructurer les bénéficiaires de subventions européennes.

L'Université souhaite simplement être remboursée par le travail fait, tous les éléments sont à la Région.

Le Président souhaite remercier les services pour leurs mobilisations notamment les services de la DFC, de la DRH, de la DRIVE, de la DIFE, ainsi que les DGS, DGSA, le vice-président Recherche et valorisation. Les équipes comptent beaucoup sur les inspecteurs généraux, les IGESR qui viennent pour obtenir des mesures claires à faire comprendre à l'ensemble des interlocuteurs que la situation nécessite une organisation adaptée.

Monsieur Olivier MEILHAC émet une question sur les projets qui sont terminés, et sur lesquels toutes les dépenses n'ont pas pu être engagées, à cause de la situation financière. Est-ce que l'argent concernant la partie du projet est complètement perdu ou est-ce qu'il va y avoir une prolongation d'éligibilité des dépenses ?

Le Président informe qu'il n'a pas d'éléments très précis sur le sujet. Mais si les projets sont terminés et qu'un certain nombre de dépenses n'ont pas pu être imputables au projet, de façon générale, elles ont été effectuées par l'établissement. La question du recouvrement devra faire l'objet d'un dialogue avec le financeur, le Conseil régional et son guichet unique.

Le Président du Cac complète, en disant que pour toutes les conventions ont une période d'éligibilité des dépenses. Et l'intégralité des sommes n'auraient pas été engagées, sauf erreur de sa part.

Monsieur Olivier MEILHAC répond que les prestations n'ont pas pu être réalisées dans les temps car il n'y avait pas les finances nécessaires qui ont pu être engagées.

Le Président du Cac fait savoir que tous les porteurs sont conscients de la possibilité de faire une convention par voie d'avenant. Les avenants sont signés par les deux parties, il y a une prolongation de la période d'éligibilité de la dépense. La modification temporelle par voie d'avenant, est effectivement terminée. On clôt en état et le CSF, (certification de service fait) est signé sur le taux de réalisation. D'un point de vue budgétaire, l'argent qui n'a pas été décaissé par l'établissement n'est pas problématique.

Le Président profite de l'intervention de Monsieur Olivier MEILHAC pour remercier les porteurs de projets, pour leurs réactivités pour la remontée de l'ensemble des pièces qui ont été demandées, pour recouvrer les sommes associées aux projets. Pour sortir de cette situation, il y a eu un gros travail fait par les services et par les porteurs de projets, pour synthétiser les pièces demandées : des tableaux de synthèse faits, avec l'ensemble des pièces fournies, des éléments associés aux conventions financières. Également les documents envoyés par l'établissement, tels que l'état d'éligibilité des dépenses, les recouvrements, les pièces justificatives.

La difficulté est d'avoir des pièces qui sont amenées à changer dans le cours du projet et donc, des règles du jeu qui changent.

L'établissement se retrouve dans une situation où il a fonctionné avec des éléments de repères indiqués avant. Ces éléments changent, l'établissement est soumis à se plier aux nouvelles contraintes, dans des délais qui sont records.

Le Président du Cac termine, sur les fonds européens, cela irrigue l'ensemble du territoire, l'ensemble des domaines de la vie sociale et économique ; notamment au conseil de la Culture, les associations, sont dans de très grandes difficultés, pour beaucoup d'entre elles. Pour le prochain programme, il y a une réflexion entre État, Région, en termes d'ingénierie financière, à d'autres modes de préfinancement.

Monsieur Jean-Jacques KADJO souhaite remercier le président pour ces compléments d'informations, qui permettent d'éclairer les points d'ombre qui existaient jusqu'à présent. Deux questions se posent : il a été interpellé par des collègues sur le non-paiement des heures complémentaires jusqu'à présent, donc ils s'inquiètent. Est-ce que ces heures seront payées ? Si oui, quand ? Le deuxième point concerne le paiement des changements d'échelon et de grade également. Jusqu'à présent, même les arrêtés de changement d'échelon ou de grade n'ont pas été transmis aux collègues.

Le Président dit que les questions concernent les services de monsieur le DRH, donc probablement une réponse à deux voix. Sur le volet des heures complémentaires, comme chaque année, l'idée est de rémunérer les heures complémentaires le plus rapidement possible, notamment après la fin de l'année universitaire, c'est-à-dire dès lors que les services faits sont constatés. Or malheureusement, le constat est qu'il y a encore, pour certaines composantes, des volants horaires d'heures complémentaires importantes, qui arrivent tardivement.

Cela fait partie des points d'amélioration pour lesquels a été mis en place l'application OSE. Elle permet d'aller plus vite sur la certification des services faits donc, la mise en paiement des heures complémentaires. Seulement fin décembre, étant donné une tension sur la trésorerie, il était préférable, dans l'attente de recouvrements de décaler les versements d'heures complémentaires au mois suivant. Il y a deux effets qui expliquent la situation : la remontée tardive des services faits et, la situation conjoncturelle, qui est totalement indépendante de la volonté des collègues qui amène, au fait que si les heures complémentaires n'ont pas été payées, elles le seront plutôt fin janvier.

Clairement, la priorité de l'établissement a été de sécuriser les rémunérations de l'ensemble des 1 600 agents et des 1 000 CEV de l'établissement. Il était important, dans l'arbitrage, de faire attention.

Le DRH complète, à l'égard de la situation financière de l'établissement. La priorité reste le versement de la rémunération principale de tous les personnels.

Comme l'a indiqué Monsieur le Président, il y a progressivement des encaissements mais, la paie reste anticipée. Il y a aussi des contraintes sur les calendriers, imposées par la DRFIP. Il y a donc des effets sur le traitement, en particulier, des heures complémentaires qui seraient réalisées au premier semestre de cette année universitaire, par rapport aux contraintes, elles seront payées à compter de l'année prochaine. Dans la chaîne de traitement de la gestion recrutement des CEV, il y a deux grands acteurs qui interviennent, avec une première partie qui est gérée au niveau des composantes et une deuxième partie de la gestion de mise en paiement, d'édition de contrats, etc., d'un volet administratif et financier, qui est géré par la Direction des ressources humaines.

Un certain nombre d'actions ont été définies au niveau de la Direction des ressources humaines, pour fluidifier et améliorer le délai de traitement de ce processus de manière générale. La DRH-E en particulier, référents OSE et SIHAM, s'est rapprochée, de certaines composantes, du fait d'absence de gestionnaire, ce qui entraine un retard important dans la gestion des CEV. Concernant les heures complémentaires, un certain nombre d'heures complémentaires qui étaient prévues initialement sur le mois de décembre et ont été reportées au mois de janvier. En ce qui concerne le changement d'échelon de grade, la régularisation est en cours sur tout ce qui est avancement de grade et changement d'échelon, notamment sur le mois de novembre, décembre. La DRH devrait être en capacité de rattraper le retard pris sur les opérations de carrières, d'avancement ou de promotion de carrières, d'ici janvier, voire au plus tard février. Il affirme, que les services sont bien mobilisés sur ces opérations et seront traités au plus tard sur la paie du mois de février.

Madame Marianne Morillon observe sur le tableau que pour le département de mathématiques, il n'y a rien du tout, en particulier, le contractuel qui fait 384 heures actuellement. Elle fait remarquer qu'au département de maths, il y a deux collègues en longue maladie et un ancien président en disponibilité, ce qui fait une bonne partie de l'effectif.

Le Président du Cac fait savoir qu'il y a peut-être une confusion, par rapport aux points à l'ordre du jour, il rappelle que la discussion n'est pas sur la campagne emploi.

Madame Nathalie BEUF souhaite rebondir sur les différentes interventions concernant les salaires, pour tous les personnels. Pour le mois de décembre et les mois prochains, sont-ils sécurisés ? Qu'en est-il des renouvellements de contrats ? Lors de la CCPANT, beaucoup de contrats n'étaient pas renouvelés, qu'en était-il de ces renouvellements ?

Le Président intervient sur la question des rémunérations. D'ici la fin de l'année ou le début de l'année prochaine, l'Université est sorti d'affaire à ce stade. Maintenant, il faut rester vigilants pour les mois à venir avec les recouvrements qui doivent continuer à se faire, pour ne plus avoir de difficulté sur le paiement des salaires et toutes les prestations de l'établissement.

Le DFC complète les propos et rassure par rapport aux engagements pris par les financeurs, notamment l'État et la Région, et plus précisément le Rectorat, mais également le SGAR et la DRARI, il y a eu quelques encaissements de plusieurs centaines de milliers d'euros, qui permettent de régulariser, de réévaluer le niveau de trésorerie actuel. Le paiement de

certains fournisseurs a déjà repris, notamment les petites PME, qui ont très peu de trésorerie, qui sont les dommages collatéraux et qui ont également quelques difficultés à pouvoir payer leurs employés. La situation, petit à petit, se régularise, grâce à la mobilisation de l'ensemble de la gouvernance de Monsieur le Président.

Il remercie toutes les actions qu'il a mises en œuvre et ceux des services transversaux de l'Université et des services centraux, qui permettent d'avoir une meilleure vision, et de réussir à remonter la trésorerie actuelle. Il faut faire attention et rester mobilisés, actifs sur les recouvrements de l'exercice 2023, notamment, le premier semestre 2023.

Pour rappel, sur les recouvrements, cela fait près de deux ans que l'Université est sur ces dossiers, pour les contrats Recherche 2017-2018, qui sont déjà clos. Comme évoqué par Monsieur le Président, les règles de contrôle au niveau du guichet unique ont été modifiées et de manière rétroactive. Toute la difficulté pour réussir est de récupérer les fonds des contrats déjà terminés. D'autres contrats vont se terminer sur l'exercice 2022 au 31 décembre et d'autres vont se terminer au cours du premier semestre 2023, ce qui permet de continuer à faire un appel de fonds, des actions envers les financeurs. Des conventions sont signées avec les financeurs et au niveau du Rectorat pour les opérations pluriannuelles immobilières ou avec la Région, pour les contrats Recherche, donc c'est contractuel. Une prestation est assurée du côté de l'Université et ils doivent de leur côté également assurer le versement des dotations, des subventions, par rapport à la convention c'est ce qui est indiqué au niveau des objectifs des conventions.

Aujourd'hui la situation se régularise, car il y a un nombre important de contrats Recherche. La mobilisation est forte au niveau des services : la DRIVE, la DIFE, la DRH, la DFC, la gouvernance et également la Direction générale, pour assurer les recouvrements lors de l'exercice 2023.

Le Président du Cac remercie Monsieur le DFC sur ce point complet sur la trésorerie de l'Université.

Le Président répond également à la question, du renouvellement des agents non titulaires. Sur l'ensemble des agents contractuels qui sont sur les conventions financières, il y a 116 agents contractuels sur l'ensemble des conventions financières et ce sont 31 contrats qui ne sont pas renouvelés. L'État, à travers la DGESIP, a indiqué ne plus décaisser de sommes sur les conventions qui ne sont pas recouvrées. Cela fait partie des questions à traiter dans le cadre de la mission d'accompagnement, pour les agents contractuels, qu'ils aient une visibilité à l'échelle du projet ; pour l'établissement, la masse salariale associée, est 6 millions d'euros, pour l'ensemble des projets scientifiques.

Donc la situation des 31 agents non titulaires, pour l'instant, est restée en non-renouvellement et dès lors que la situation sera cadrée et sécurisée, l'établissement fera un appel aux agents, pour l'ensemble des projets concernés.

Le Président du Cac remercie Monsieur le Président pour ce point budgétaire. Il propose de passer au point suivant.

Point n°3 : Campagne emplois 2023

Rapporteur : Le Président-Le DRH

Le Président du Cac propose d'entamer le point de la campagne emploi 2023 et cède la parole au Président.

Le Président précise que sur ce point, il y aura deux voix sur le sujet, comme à l'accoutumée. Le séminaire moyen organisé en juin, décline des opérations telles que : les

débats d'orientation budgétaire, la lettre de cadrage de l'établissement et les dialogues de gestion qui sont opérés par les services, pour identifier les besoins et y apporter un arbitrage.

À ce titre, le Président remercie le travail qui a été effectué par l'ensemble des acteurs concernés qui sont pilotés par les DGS et DGSA ainsi que l'ensemble des équipes de toutes les structures de l'établissement. Ils ont fait le travail de recensement de l'existant, d'expression de besoins est ont reçu des éléments d'arbitrage.

La lettre de cadrage faisait état, des ouvertures de concours d'enseignants et d'enseignants-chercheurs titulaires, de 20 possibilités plus 5 possibilités de rehaussement. Pour les emplois de BIATSS titulaires, 5 possibilités d'ouverture de concours, plus 5 rehaussements. Sur les enseignants/ enseignants-chercheurs contractuels, il y a 65 emplois au total et sur la partie BIATSS contractuels, l'ordre de grandeur est de 183 emplois.

La campagne emploi a été présentée lors du conseil des Directeurs de composantes du 24 novembre, en particulier. Il y a eu des modifications, la raison est la prénotification des moyens pour 2023. Le ministère envoie une prénotification de la subvention pour Recherche du service public, début novembre, pour que le travail de prévision des moyens de l'année suivante se fasse sur des bases qui soient tangibles. Or cette année, il y a eu une transmission de document fin novembre après le premier arbitrage réalisé sur la campagne emploi et sur le budget initial. C'est pour cela que l'ensemble des arbitrages ont été revus et transmis aux structures concernées dans une version stabilisée, celle présentée aujourd'hui. L'enveloppe allouée au niveau de la lettre de cadrage fixe en réalité un maximum, qui peut être revue en fonction des moyens de l'établissement. La notification budgétaire, a permis de revoir un nombre d'arbitrages qui ont été effectués, pour être conformes aux moyens et être aussi prudents par rapport à la situation. Sur le volet des enseignants et enseignants-chercheurs titulaires, une volumétrie de 14 emplois sont validés, soit 14 ouvertures de concours, 3 rehaussements qui se déclinent en un certain nombre d'emplois.

L'arbitrage des premiers emplois remontés par les structures a été accompagné en ouverture de concours lors des premières demandes, si cela n'est pas possible, ils sont repositionnés en emplois contractuels. Il y a deux vagues d'emplois contractuels au sein de l'établissement la première contient 50 emplois. Une deuxième vague dans le courant du mois de mai/juin de l'année prochaine, complétera celle-ci, et viendra identifier et répondre, en particulier, aux besoins qui seront exprimés et seront plus précis, par rapport à l'année prochaine. Donc une quinzaine d'emplois, seront ouverts dans le cadre de cette deuxième vague.

Le besoin positionné en ouverture de concours, donnera extinction de l'emploi contractuel. Ce sont des emplois proposés qui correspondent aux arbitrages et aux priorités du séminaire moyens, ils sont au nombre de six pour cette année.

Pour les postes contractuels, la quasi-totalité des postes sont en renouvellement.

Le DRH dit en complément, que la priorité est de maîtriser la masse salariale, en garantissant l'équilibre budgétaire entre les recettes de l'établissement et la présentation de la campagne emploi. Les recettes de la SCSP et les trajectoires de dépenses sont déterminées et calculées par le service de la masse salariale, dans le respect du plafond d'emplois attribué.

En matière de soutenabilité budgétaire, un premier volet est relatif à la masse salariale. Il établit la trajectoire des dépenses en 2023 et 2024, puisqu'il y a un certain nombre de facteurs d'évolution qui produisent des effets sur plusieurs années. Pour définir cette trajectoire de dépenses, en 2023, les dépenses intégrées dites incompressibles sont : la rémunération des titulaires, les CDD qui disposent d'un contrat sur huit mois de l'année

prochaine et d'autres dépenses qui sont impondérables. Il y a des facteurs d'évolution qui pèse un poids considérable au niveau de l'établissement, c'est le GVT : glissement, vieillissement, technicité estimée, pour l'année prochaine, à hauteur de 700 000 euros, qui est légèrement en baisse, car cette année, l'ordre est de 800 000 euros. Ce qui est conforme aussi aux engagements pris vis-à-vis de la tutelle et d'une manière générale, du ministère, pour maîtriser la trajectoire du GVT.

Le deuxième volet est la prévision des recettes 2023 et 2024. La pré-notification de la SCSP concernant l'exercice de l'année prochaine, est hors nouveaux moyens, et pourrait être attribuée à l'établissement l'année prochaine. Le plafond d'emplois de l'établissement se décompose en deux parties : une première partie, un peu plus de 1 000 emplois qui sont alloués par l'établissement et un deuxième plafond, qui correspond aux ressources propres.

Ce sont des informations rassurantes sur la soutenabilité budgétaire des opérations, la campagne emploi, mais également le budget primitif de l'année prochaine.

Le Président du Cac remercie pour cette présentation exhaustive d'une campagne emploi. A la fois, sur la volumétrie du nombre de postes en titulaires, en contractuels, qui a une conséquence très directe sur la masse salariale.

Cela permet de rendre un avis au sein du CAC plénier, sur une campagne emploi qui comprend, 14 postes légitimement, prononcer. Les profils ont été déposés sur la GED.

Un espace d'échanges est ouvert à ce sujet.

Madame Corinne DUBOIN pose deux questions : une première concernant les enseignants-chercheurs titulaires et une deuxième, qui concerne les contractuels. Il est proposé par la direction, de faire un repyramidage pour un poste de PR en quatorzième. Le CA s'est déjà prononcé sur ce choix de section, sauf erreur de ma part. Qu'est-ce qui justifie ce repyramidage en quatorzième section, sachant que ni le département, ni le laboratoire, ni la composante, n'ont fait remonter cette demande ?

Concernant le contractuel, le poste de lecteur en anglais n'apparait pas, qui est d'habitude reconduit chaque année. Est-ce un oubli ou le poste est prévu pour la vague deux ?

Le Président répond à la première question qui était relative au repyramidage. Dans cette campagne emploi, il y a un besoin exprimé d'un emploi de maître de conférences ; mais dans les campagnes emplois précédentes, à plusieurs reprises des discussions avec la composante, montraient que cet emploi était absolument essentiel, pour structurer les aspects scientifiques associés à la section 14. Sur le repyramidage, le choix a été fait en accord avec la composante de faire cette proposition. D'autre part, la délibération du conseil d'administration identifiera de fait la section 14, comme étant celle proposée pour 2023. Sur la deuxième question, il n'y a pas de risque particulier pour l'emploi de lecteur, qui est reconduit chaque année. Il rentre dans le cadre des emplois de la vague deux, qui seront probablement remontés par la composante.

Le Président du Cac précise pour l'ensemble des collègues, que la section 14 du CNU est la section Langues et littérature romane : espagnol, italien, portugais et autres langues romanes.

Madame Christine ROBERT complète également avec une question par rapport au poste pour l'UFR Santé, en trente-et-unième et soixante-quatrième section. À la lecture, du profil d'enseignement, elle voit que les besoins qui sont identifiés sur la fiche sont couverts à ce jour, par un maître de conférences. Elle fait part de son incompréhension sur le profil d'enseignement indiqué. La deuxième question concerne, les emplois de contractuels qui

étaient versés, à partir du moment où des postes au concours n'ont pas pu être arbitrés favorablement. Pour l'UFR Santé, il y a un poste d'ATER qui est un renouvellement, qui existe actuellement en trente-quatrième section et soixante-quatrième section, sauf erreur de sa part. Donc si le poste de PR est validé, est-ce que ce poste d'ATER est maintenu dans cette section ou est-ce qu'il va être ciblé vers une autre section CNU, puisque celle-ci n'est pas indiquée dans le tableau ?

Le Président répond à la première question. L'emploi qui est proposé à l'arbitrage favorable pour l'UFR Santé, correspond au premier emploi qui était remonté par la composante. Sur la deuxième question, l'ATER qui est aussi proposé au niveau de l'UFR Santé, correspond à une demande qui est formulée. Effectivement, la section n'est pas précisée pour correspondre à la demande qui est celle de la composante, de pouvoir, à un moment donné statuer sur une qualification d'emploi, en fonction de besoins qui apparaîtraient.

Le DRH souhaite compléter avec ses éléments. Une question avait été posée en CPE. Ce qui a été arbitré favorablement est la section 31-64. Actuellement, au niveau de l'UFR Santé, il y a deux ATER, donc un ATER, sur cette section. En revanche, l'arbitrage qui est présenté, c'est la nouvelle demande, c'est-à-dire que l'autre ATER qui était arbitré n'est pas en doublon.

Madame Christine ROBERT demande la parole pour une troisième question. En CTE, un tableau de la campagne emploi a été présenté et celui qui est proposé aujourd'hui en conseil académique est sensiblement différent. En termes de "légalité", est-ce que cela ne pose pas de problème ? Le CTE se prononce sur un tableau celui-ci est modifié deux jours après, et il est demandé au CAC de se prononcer sur autre chose.

Le Président du Cac indique que c'est une question qui interpelle le DAJI. Effectivement, il y a parfois consensus des profils « Recherche » et des profils « Formation », et parfois impossibilité d'être, dans le timing qui est celui de la gouvernance sur des remontées effectives. Bien évidemment, cette capacité budgétaire est présente en l'occurrence après le CTE, l'équipe est en capacité de proposer une alternative à une composante qui est en souffrance ; et dans le même temps, de demander un rattachement aux laboratoires avec un profil « Recherche. »

Avant de laisser la parole au DAJI, **le Président** informe avoir présidé le CTE. Il a été dit qu'il y aurait des ajustements de cette campagne emploi. Les membres du CTE étaient informés, comme c'est le cas chaque année, d'ailleurs, qu'au regard des différentes évolutions, des dialogues et du temps imparti à ce sujet qui est important, qu'il y aurait probablement un certain nombre de modifications.

Le DAJI fait savoir qu'il rejoint les propos de Monsieur le Président du conseil académique plénier. Dans une économie générale sur laquelle l'instance est appelée à se prononcer, il peut y avoir des ajustements, des modifications marginales, dès lors que le projet global est identique. C'est ainsi que le prévoit le Conseil d'État, il n'y a pas d'interdiction de modification, et pour cause, puisqu'il est soumis pour avis, pour améliorer le projet, donc les ajustements sont prévus. D'un strict point de vue réglementaire, c'est tout à fait raisonnable.

Monsieur Harry BOYER apporte un complément à la réponse qui vient d'être faite par le DAJI. De tout temps, dans les campagnes emploi, le résultat évolue depuis un premier arbitrage au sein de l'équipe présidentielle. Depuis les remontées du CDC ou la CDCSC, du CTE, du CAC et enfin, même la veille du CA, les choses peuvent encore changer. Simplement, il remercie les services et également les équipes qui ont synthétisé toutes ces remontées

qui, souvent, se chiffrent par dizaines ou par centaines, pour arriver à proposer une campagne emploi à cet établissement, qui réponde au mieux à ses besoins.

Il est intelligent de mobiliser la possibilité de rehaussement, le repyramidage, plus précisément, à l'année prochaine, dans le cadre de cette campagne emploi, pour satisfaire au mieux l'ensemble des demandes qui sont celles de l'établissement.

Monsieur Rudrigue SAUTRON prend la parole pour dire que sur cette campagne emploi, les demandes formulées, ont été suivies sur certains points d'alerte, notamment en UFR LSH. Cela faisait plusieurs années que les élus du conseil d'UFR LSH rappelaient que s'agissant du département Sciences sociales, la solution est de ne pas supprimer des places en première année de licence, mais plutôt accompagner avec des moyens humains. Dans l'arbitrage qui a été donné, c'est ce qui a été fait, parce que le département Sciences sociales a été mis en priorité, dans l'arbitrage de cette campagne emploi. Tout le monde était au courant de la situation que subissaient les équipes enseignantes et les étudiants de STAPS. Aujourd'hui, il y a une réponse favorable qui permet d'alléger la tension que subit cette filière. Il félicite l'accompagnement des services centraux, le pôle RVU précisément la DVEC, avec l'attribution d'un poste de titulaire, car c'est un service qui n'est composé que de contractuels. Également la création de deux postes au niveau du SCD, permettront d'accompagner le Sud et de faire en sorte de maintenir les horaires. Il espère que sur les prochaines vagues, l'établissement va pouvoir aussi répondre aux demandes progressives.

La Président du Cac propose de passer aux votes du CAC plénier sur la campagne emploi globale, en termes de profils et en respectant, les avis remontés.

Résultat du vote électronique :

Nombre de présents ou représentés au moment du vote : 60

Nombre de voix Pour : 45
Nombre de voix Contre : 14
Nombre d'abstentions : 1
Nombre de présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Le Président du Cac remercie l'ensemble des services, qui ont fait un très gros travail de formalisation de cette proposition.

Le Président souscrit et accompagne les remerciements à l'ensemble des acteurs de la campagne emploi qui sont multiples, toutes les structures de l'établissement.

Point n°4 : Budget initial 2023

Rapporteur : Le DFC

Le DFC souhaite, tout d'abord remercier l'ensemble des structures et des services centraux, pour les échanges très constructifs qui ont eu lieu lors des dialogues de gestion en octobre, ce qui a permis de faire remonter l'ensemble des besoins.

Pour commencer sur cette présentation le Budget Initiale (BI) 2023 à un volume global à hauteur de 161 millions d'euros, comparé au budget 2022, où le volume est de 157 millions d'euros, donc une légère augmentation de 4 millions d'euros.

Synthétiquement, il y a deux types de recettes qui sont incluses dans ce BI 2023 : les recettes globalisées et d'autre part, les recettes fléchées. Au niveau des recettes globalisées, la

volumétrie est à hauteur de 133 millions d'euros. La plus importante des recettes, est la subvention pour charges de services publics allouée par le ministère. Il a fallu revoir l'ensemble du budget tant au niveau masse salariale, qu'au niveau des enveloppes fonctionnement et investissement, suite à la pré-notification de la SCSP qui s'élève à 114 807 millions d'euros.

Une part de la masse salariale (MS), est à hauteur de 105,6 millions d'euros et une part pour le fonctionnement, à hauteur de 9,2 millions d'euros. Donc la part de MS est en augmentation constante depuis six ans maintenant, plus de 25 % d'augmentation. Le fonctionnement est de 9 millions d'euros, qui reste très juste pour assurer l'ensemble des missions transversales, la maintenance des bâtiments, le paiement des charges incompressibles, l'évolution des structures immobilières étant en constante augmentation, notamment avec la réhabilitation construction de l'UFR Santé, de l'ESIROI, de l'IUT et également, l'ensemble des maintenances opérées sur les bâtiments déjà existants.

Au niveau des recettes globalisées, il y a aussi des financements de l'État ou des financements publics, notamment sur des conventions simples. Également, la ressource de la fiscalité affectée, pour la contribution de vie étudiante et de campus, qui est à hauteur de 1,100 millions d'euros en prévisionnel. Les recettes propres sont à hauteur de 11,145 millions d'euros en prévisionnel.

Ensuite dans le BI 2023, dans la partie recettes, des recettes fléchées ou des recettes dites affectées, à hauteur de 4 millions d'euros pour les financements de l'État fléchés, notamment pour participer aux stratégies immobilières, le plan de relance, des contrats de convergence, la rénovation énergétique et le gros entretien et réparations. Une enveloppe d'environ 23 millions d'euros, pour les autres financements publics fléchés. Cette enveloppe est majoritairement composée des contrats de Recherche et des financements FEDER.

Sur le point de la trésorerie, les services continus à exercer les missions et surtout, accélérer les recouvrements qui sont dus contractuellement, auprès des financeurs : État et Région. Les dépenses de ce BI, au niveau des crédits de paiement, au niveau de la masse salariale, est à hauteur de 113 millions d'euros.

Pour le fonctionnement, la somme est de 27 millions d'euros et pour l'investissement, à hauteur de 15 millions d'euros, c'est un total des dépenses prévisibles décaissables, pour l'établissement, à hauteur de 156 millions d' euros.

La différence entre le volume des recettes prévisionnelles et le volume des dépenses prévisionnelles, présente un solde budgétaire prévisionnel qui est positif, qui sera en excédent cette année. Grâce à la mobilisation globale de tous les services de l'établissement, pour recouvrer les fonds qui sont dus et en projection des nouvelles recettes qui devront intervenir sur 2023, l'anticipation d'un solde budgétaire positif depuis plusieurs années est nécessaire, à hauteur de 5 millions d'euros.

Pour rappel, l'ensemble des indicateurs budgétaires de l'établissement sont très bons. Le point de vigilance est au niveau de la trésorerie. L'Université à une capacité d'autofinancement à hauteur de 8,5 millions d'euros. Elle est utilisée pour assurer les opérations d'investissement sur les fonds propres, ce qui permet de dégager de la marge de manœuvre pour investir, notamment dans la réhabilitation des structures immobilières.

Ce qui donne une augmentation de fonds de roulement à hauteur de 8 millions d'euros. Donc une très belle augmentation de fonds de roulement en prévisionnel, pour le futur BI 2023. Le fonds de roulement final est à hauteur de 27 millions d'euros.

Pour le bon équilibre, il faudrait une trésorerie à hauteur du fonds de roulement, qui est actuellement à hauteur de 20 millions d'euros. Cela est nécessaire pour assurer l'ensemble des investissements et des prélèvements sur fonds. Depuis plusieurs mois, des opérations de recouvrement rapide sur l'ensemble des contrats Recherche et des opérations immobilières ont lieu. L'objectif en fin d'année 2023 est de reconstituer la trésorerie au moins entre 10 et 12 millions d'euros ce qui permet, d'appréhender et d'assurer un mois de masse salariale, qui oscille entre 9 et 9,5 millions par mois ; est également assurer un mois de fonctionnement normal et courant de l'établissement, à peu près entre 1,5 million et 2 millions d'euros de dépenses de fonctionnement et d'investissement par mois.

Le Président du Cac remercie l'Agent comptable, pour toutes ces précisions. Effectivement, la bonne nouvelle, est l'augmentation du fonds de roulement prévu pour 2023 et un retour à l'équilibre, entre la trésorerie et le fonds de roulement.

L'année 2023, est essentielle, car elle clôture des programmes européens 2014-2020. Il y a eu une année de décalage à cause du Covid, l'autorité de gestion a reçu le feu vert de l'Europe pour décaler d'un an et dans tous les cas, tous les comptes seront clos au 31 décembre 2023. Ce qui est d'autant plus stratégique et crucial est d'avancer vite au premier semestre 2023, pour recouvrer ces sommes en grand nombre.

Il indique que c'est un point d'information, le Président du Cac propose d'échanger sur ce sujet.

Madame Corinne DUBOIN se questionne concernant les enveloppes globales pour les dotations des laboratoires d'une part, et les fédérations d'autre part. Est-ce qu'elles sont stabilisées ? Est-ce que ce sont les mêmes montants que l'année dernière ?

Le Président du Cac répond que lors de la Commission de la Recherche il a été adopté, à l'unanimité, le tableau des dotations aux unités de Recherche qui a repris la même grille, et les mêmes clés de répartition que l'année précédente avec des mis à jour sur le nombre d'enseignants-chercheurs, le nombre de publiants, le nombre de doctorants connus au dernier pointage.

Ces dotations seront ouvertes à hauteur de 80 %, dès le début de l'année.

Madame Corinne DUBOIN comprend que les 20 % étaient ouverts plus tardivement, à l'aune des besoins exprimés par les unités de Recherche et les unités mixtes de Recherche. Est-ce que le montant de l'enveloppe est bien de 600 000 euros l'année dernière, pour les dotations? Est-ce le même, aussi bien pour les dotations que pour les FEDER ?

Le DFC rappelle être parti sur le principe de reconduction du budget à périmètre ISO, reconduite à l'identique. Les dotations sont augmentées, pour certaines directions, des surcoûts engendrés par la crise financière et la crise internationale également ; de plus, le triplement du coût du fret, les dépenses incompressibles qui augmentent au niveau des fluides, notamment l'électricité, entre 10 et 15 %, et l'eau également. Le principe budgétaire part d'une reconduction constante des budgets, par rapport à l'exercice 2022 et augmentation des surcoûts, pour certaines directions. Donc il y a toujours les 600k au niveau de la recherche.

Le Coordonnateur du Pôle Excellence et Rayonnement dit qu'effectivement, les deux enveloppes ont été soclées dans le budget 2023. Lors du dialogue budgétaire, il a été demandé de ne pas toucher à l'enveloppe dédiée aux unités de Recherche. Comme l'a rappelé Le président du CAC et le DFC, il s'agit bien de 600 000 euros pour les unités de Recherche et 230 000 euros sur les fédérations.

Le Président du Cac remercie les collègues de l'administration centrale, le DFC et le DRH.

Point n° 5 : Appel à projet PIA4 excellences

Rapporteur : Le coordonnateur du Pôle Excellence et Rayonnement.

Le Coordonnateur du Pôle Excellence et Rayonnement présente l'appel à projets EXCELLENCE qui vise à reconnaître l'excellence sous toutes ses formes et accompagner les établissements d'enseignement supérieur et de Recherche porteurs d'un projet de transformation ambitieux à l'échelle de leur site et dans la mise en œuvre de la stratégie propre. Il faut également que le projet soit en lien avec la dynamique territoriale et cohérent, par rapport aux besoins spécifiques de l'établissement.

C'est un appel en trois vagues, la troisième a été lancée le 30 septembre 2022 et la date limite de réponse est au 12 janvier 2023. L'opérateur est l'ANR, dans le cadre de France Relance et France 2030, le budget initial de cet appel à projets était de 800 millions d'euros. Pour la troisième vague, il reste une enveloppe de 179 millions d'euros, qui est à répartir entre les établissements qui disposent du label IdEx et les autres établissements qui ne disposent pas de ce label. La durée du financement court entre 6 et 10 ans. Le format de candidature est un format de 25 pages en anglais, un document administratif et financier signé par l'ensemble des partenaires et des lettres d'engagement, éventuellement, pour les autres partenaires. L'ordre de grandeur, pour ce type de projet, est entre 10 et 15 millions d'euros, sur 8 à 10 ans.

L'idée est de catalyser l'attractivité et le rayonnement de La Réunion, mais aussi de l'Université de La Réunion et de ses partenaires. La spécificité dans l'appel EXCELLENCE, contrairement aux autres appels France 2030 ou ANR, elle est donnée aux universités ultramarines. C'est une première avancée au niveau du SGPI, le Secrétariat pour l'investissement. Deux universités ultramarines ont été labellisées lors de la vague 2 : la première, c'est l'Université de Polynésie française et l'Université Guyane sur le projet de refonte totale des formations de manière plus professionnalisante. Le deuxième projet provient de l'université de Guyane, un institut de la biodiversité en Guyane à hauteur pour les deux, entre 12 et 15 millions d'euros. L'attention est donnée particulièrement aux universités ultramarines contrairement aux autres projets déposés de France hexagonale, l'ensemble de la demande de subvention qui avait été portée par ces universités a été accompagnée à hauteur de 100%.

Il y a deux façons possibles d'être associées aux projets : soit être partenaire, peut être des partenaires académiques, des organismes de Recherche, des collectivités territoriales ou des partenaires socio-économiques qui doivent être implantés en France. Il peut aussi être en soutien aux projets, à travers une lettre de soutien, sans engagement de moyens, mais ciblée sur la réalisation de certaines actions du projet. Le calendrier qui a été retenu pour accompagner dans la rédaction de la réponse est le cabinet SIRIS Academic, est basé à Barcelone. D'après le benchmark, c'est le cabinet qui a accompagné plus d'un tiers des lauréats des projets sur les deux premières vagues. Le 30 septembre 2022, il y a une première phase de consultation interne. Actuellement, il y a la finalisation des consultations et par la suite répondre aux dossiers, pour un dépôt le 12 janvier 2023.

Les pistes du projet actuel, c'est une démarche inédite de structuration et de fédération d'écosystèmes de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dans le bassin Océan Indien, consolider les coopérations de Recherche et de formation avec les acteurs, notamment le CUFR de Mayotte, qui est en discussion, avec les partenaires internationaux stratégiques autour d'un projet scientifique. Les trois thématiques fortes de l'Université sont: santé en

environnement insulaire et tropicale ; les environnements : biodiversité, atmosphère, climat, infrastructures, bâtiments, énergie ; environnement virtuel ; et les sociétés : culture, éducation, politique. L'objectif est le déploiement de ce projet scientifique avec des projets de Recherche innovants aux interfaces, la mise en place de formations internationalisées transdisciplinaires et par une transformation interne au service de ces actions structurantes. Cela conduit à un renforcement du rayonnement de l'attractivité de l'Université, de ses partenaires sur le site, avec un impact sur l'influence française dans la région.

Les prochaines étapes sur le courant du mois de novembre, sont la rencontre avec plusieurs acteurs internes de l'établissement. En phase de consultation avec les partenaires extérieurs, les collectivités, les organismes de Recherche. Le mois de décembre sera consacré à la rédaction au format ANR, avec incrémentation, le chiffrage du projet, le modèle de gouvernance, les collectes de soutien. En janvier, il y aura la réception, notamment avec les organismes de Recherche de toutes les lettres d'engagement, à soumettre sur la plateforme de l'ANR pour le 12 janvier 2023.

Le Président du Cac remercie pour ce point sur le projet EXCELLENCE. C'est un appel à projets extrêmement compétitif et avec les meilleures universités françaises qui candidatent, en espérant être parmi les heureux élus.

Point n°6 : Point d'étape sur le projet de Maison des Sciences de l'Homme-Océan Indien (MSH-OI)

Rapporteur : Monsieur Yvan COMBEAU, Directeur de l'UR OIES

Un point d'étape est fait sur le projet de la Maison des Sciences de l'Homme (MSH), avec Monsieur Yvan COMBEAU. Faisant suite à une demande à l'occasion des rencontres avec les composantes, les services, les pôles.

Monsieur Yvan COMBEAU rappelle quelques références pour ce dossier. Il existe 23 Maisons des Sciences de l'Homme sur l'ensemble du territoire de la France hexagonale et de Polynésie. Elles ont toutes un peu les mêmes structures, notamment d'une Recherche essentiellement une Recherche interdisciplinaire. Il faut savoir que les 23 Maisons des Sciences de l'Homme avant d'être créées, fédérés la recherche. L'Université de La Réunion a déjà fédéré une MSHS autour de l'Observatoire des sociétés de l'Océan Indien.

Actuellement, il y a un dossier de projet sur Reims et la Polynésie. Mais pour la Polynésie, la dimension est différente est ne peut pas être comparée, en termes ultramarins, avec la situation de La Réunion. Les objectifs des Maisons des Sciences de l'Homme et de la Maison des Sciences de l'Homme pour l'Océan Indien, est de participer à un dispositif très lié aux très grandes infrastructures de Recherche, à avoir une politique à la fois de valorisation et d'internationalisation, donc une identité scientifique à travers un travail d'incubation des projets interdisciplinaires.

Ces projets seront liés avec les deux autres fédérations et l'ensemble des unités de Recherche ou UMR, qui existent dans l'établissement. C'est une politique d'ouverture, puisque dans la charte des MSH, il est bien indiqué que la politique d'interdisciplinarité ou de transdisciplinarité autour d'un modèle novateur de recherche est essentiel, comme l'ADN du projet à mettre en place.

Pour élaborer, ce dossier, toutes les MSH qui fonctionnent bien ont défini leur projet d'ancrage territorial avec la politique scientifique universitaire de la Région.

Pour le réseau des MSH, c'est le CNRS qui est le partenaire essentiel, puisqu'il valide in fine les Maisons des Sciences de l'Homme ou il y aura à présenter un projet scientifique. Il y a également, le lien avec le Département et la Ville qui héberge, dans le cas présent, Saint-Denis.

Ce projet tourne autour des cinq "I" qui sont permanents dans toutes les chartes des MSH : l'Interdisciplinarité, l'Interinstitutionnel (l'Université et la Région) et le CNRS, a minima.

La politique Internationale englobe trois échelles : l'Indianocéanie, des relations fortes avec Madagascar, les Seychelles, les Comores, Maurice et Mayotte. Mais au-delà, toute la politique sur l'océan Indien : l'Afrique du Sud, le Mozambique, la Tanzanie, Zanzibar, l'Inde et l'Australie.

Les fondamentaux d'une MSH, est de faire une unité d'appui et de Recherche : Recherche, par des projets en lien avec des appels à projets, par des liens avec des équipes du CNRS, des liens avec des partenaires sur l'ensemble de l'espace indianocéanique. Les fondamentaux d'une Maison des Sciences de l'Homme, est le lieu de rassemblement.

Cela amène à réfléchir à l'architecture comme les lieux de salles, les lieux de conférences, des lieux pour les traductions, des lieux pour des réunions, pour les professeurs invités. En résumé, pour multiplier les outils, il faut du personnel, des ingénieurs, des techniciens, de l'administratif et un bon budget. C'est la politique de réussite, pour cette Maison des Sciences de l'Homme et de l'océan Indien, sur ce projet présenté à son étape novembre-décembre 2022.

Le Président du Cac dit que c'est un très beau projet, inscrit dans le contrat et il y a véritablement de fortes attentes du territoire et des partenaires de la zone océan Indien, sur ce beau projet.

Point n°7 : Point PROTECTEUR version finalisée

Rapporteur : Le coordonnateur du Pôle Eco-campus et Infrastructures

Le Coordonnateur du pôle Éco-campus et Infrastructure présente le projet PROTECTEUR signifiant PROgramme de Transition Ecologique et environnemenTale de l'Université de La Réunion. Pour rappel, le contexte est celui de la remise du rapport Jouzel en février 2022, à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de l'époque, Frédérique Vidal, et qui avait pour objectif de sensibiliser et former aux enjeux de la transition écologique et du développement durable, dans l'Enseignement supérieur et la Recherche.

Dans ce rapport, il était fixé comme objectif, deux éléments principaux. Le premier, est de former 100 % des étudiants aux problématiques de la transition écologique, des étudiants de niveau Bac+2 d'ici à cinq ans, c'est-à-dire 2027. Le deuxième élément est de mobiliser, pour l'Enseignement supérieur et la Recherche, tous les acteurs de l'ESR, pour porter les enjeux de transition dans les domaines de la formation, de la Recherche, de la vie de campus et de la vie d'établissement.

Le contexte de ce rapport est celui de l'allocution du Président de la République, à l'occasion du 14 juillet dernier ; allocution dans laquelle le Président de la République fixe un certain nombre de chemins à suivre, par la nation.

Elaborer un grand plan de sobriété énergétique, l'objectif étant de faire face aux risques de pénuries liés à la guerre en Ukraine ; Réduire, à moyen terme, la consommation énergétique, de façon à sécuriser de façon plus globale les approvisionnements d'énergie, dans un

contexte, tendu au niveau mondial. Le troisième objectif fixé par le Président de la République, à plus long terme, est de sortir la France des énergies fossiles, d'ici à 2050.

L'autre élément de contexte important est l'annonce de la Première ministre, suite à l'allocution du Président de la République, qui incite et demande aux entreprises du secteur privé, et aux services publics, de faire remonter à Matignon un plan de sobriété, définissant un certain nombre d'actions concrètes et opérationnelles. Cette demande de la Première ministre a été traduite par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, par une circulaire du 24 septembre 2022, intitulée Déclinaison du plan de sobriété énergétique au sein des opérateurs d'Enseignement supérieur, de Recherche et du réseau des œuvres. Donc l'ensemble des établissements publics d'Enseignement supérieur et de Recherche sont concernés par ce plan de sobriété.

Cette circulaire fixait un certain nombre de leviers possibles. Sur lesquels, il s'appuie : il y avait les investissements en matière d'isolation des bâtiments, la production d'énergie, en faisant appel en particulier à la production photovoltaïque ; également comme levier, la climatisation ; un travail mené également sur l'éclairage, sur l'usage de l'informatique, sur le type de matériel électrique, mais également, sur les questions plus vastes des mobilités.

Les délais sont très courts puisque la circulaire date du 24 septembre 2022. Une première remontée doit concerner un pré-projet au Rectorat, au plus tard le 31 octobre 2022. Par la suite, remonter un projet définitif, validé par les différentes instances compétentes de l'établissement, au 31 décembre 2022.

Ce programme a été visé par la CFVU, les membres ci-après, le 22 novembre et le CDC restreint du 24 novembre 2022, le comité technique d'établissement du 28 novembre, la commission de la Recherche du 29 novembre et il est présenté aujourd'hui au conseil académique plénier pour avis. Il sera enfin présenté pour validation, au conseil d'administration du 12 décembre 2022. Ce document, va bien au-delà de ce qui a été demandé par le ministère, tout d'abord pour une première raison, qui est que l'Université de La Réunion est en avance sur un certain nombre des axes posés par la circulaire ministérielle.

C'est plutôt dans une démarche de poursuivre, de développer des initiatives déjà engagées. Il s'inscrit aussi dans la continuité d'opérations qui sont en cours actuellement, en particulier, le travail sur le site du Moufia, des opérations lourdes en termes de rénovation énergétique ou d'amélioration des systèmes, en particulier de climatisation.

En matière de transition écologique et énergétique dans quelques années, les actions menées, auront déjà réduit la consommation d'énergie fossile de plus de 43 %, ce qui est un chiffre très important.

Les huit engagements du projet sont présentés :

Le premier engagement, est de mettre la transition environnementale au plus haut niveau de la gouvernance. C'est un élément engagé par l'Université, en particulier la désignation d'un chargé de mission Éco-campus, le recrutement d'une personne en contrat civique, pour accompagner cette démarche. Il est prévu, dans les années à venir, dans le cadre du projet d'établissement voté par le conseil d'administration, de procéder à d'autres recrutements dans le champ Éco-campus. Le deuxième engagement fort porté par le PROTECTEUR, est de produire abondamment de l'énergie propre en développant le photovoltaïque et de consommer frugalement. La transformation, en particulier, et le changement des brasseurs d'air, des productions d'eau glacée, avec un travail spécifique sur la climatisation. Le troisième engagement, est de créer des espaces végétalisés. Densifier la végétalisation, en

particulier sur le campus du Tampon. Le quatrième engagement, est de trier pour offrir une seconde vie aux déchets, avec une problématique spécifique sur le territoire de La Réunion. Le cinquième engagement, est de proposer des solutions alternatives aux déplacements, aussi bien pour les personnels que pour les étudiants. L'implantation de garages vélos sur les différents sites, la mise en place et la construction de douches, pour permettre l'utilisation des mobilités douches. Un travail avec la CIVIS et la CINOR, sur le prêt de véhicules à assistance électrique, donc vélos et trottinettes, qui seraient à disposition sur les différents sites. Il y a un travail également, avec des associations, pour une compensation des déplacements, en particulier ceux par avion. Le sixième engagement, c'est le verdissement de la commande publique. L'engagement d'intégrer dans les marchés les critères environnementaux. Le septième engagement, est de former, de sensibiliser, et de valoriser l'éco-engagement de l'ensemble de la communauté universitaire, étudiants et agents. Et le huitième et dernier engagement, est de mettre la Recherche universitaire au service des grands enjeux de la transition énergétique. C'est un domaine sur lequel l'Université de La Réunion est en avance, puisque plus de 33 % des projets Recherche sont directement liés aux questions de transition écologique.

Pour conclure, ce projet qui se voulait être ambitieux, à un résultat à la hauteur de la demande. Il est forcément améliorable et il le sera au fil du temps. Il faut poursuivre la démarche engagée par l'ensemble de la communauté de l'Université de La Réunion ; de favoriser aussi un sentiment d'appartenance en y associant, l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire ; mais également, de permettre à l'Université d'accroître son rayonnement régional en matière de transition écologique. L'Université vise un certain nombre de labellisations nationales ou internationales, en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

Le Président du Cac remercie Monsieur Loureiro pour ce bel exposé et félicite l'ensemble des services qui ont contribué au projet réalisé dans un temps restreint. Le PROTECTEUR répond aux attentes, et aux grandes ambitions.

Le vote est ouvert.

Résultat du vote électronique :

Nombre de présents ou représentés au moment du vote : 59

Nombre de voix Pour : 47
Nombre de voix Contre : 2
Nombre d'abstentions : 3
Nombre de présents n'ayant pas pris part au vote : 7

Point n° 8 : Question(s) diverse(s)

Il n'y a pas de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, ***le Président du Cac*** remercie les membres du Cac ainsi que les collègues de la DAJI, qui accompagnent avec constance et efficacité l'organisation des séances. Il remercie tous les participants et leur donne rendez-vous au prochain conseil académique plénier.

Il clôt la séance à 12h10.

Le Président du Conseil académique

Pr. Gilles LAJOIE

La secrétaire de séance

Anaëlle ROBERT